Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 15/04/2025
ID : 064-216401604-20250409-20250409_003-DE

MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS
KANBOKO HERRIKO ETXEA
(Pyrénées-Atlantiques) 64250

20250409-003

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

OBJET / GAIA : Reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon : fixation du prix de revente de caveaux.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 27 mars 2025.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 23
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Peio Etxeleku, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Marie Aristizabal, adjointe, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Carmen Gonzalez, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Procuration : Mme Marie Aristizabal à Mme Yolande Huguenard ; M. Jean-Jacques Lassus à M. Christian Devèze ; Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries ; M. Jean-François Lacosta à M. Peio Etxeleku ; Mme Argitxu Hiriart-Urruty à Mme Nathalie Aïçaguerre ; Mme Amaia Beyrie à M. Alain Boscq.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle qu'afin de récupérer des emplacements délaissés au sein du cimetière communal et conformément aux articles L.2223-17, L. 2223-18, R.2223-12 et R. 2223-23 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal se sont prononcés sur la reprise des concessions funéraires suivantes, par délibération en date du 12 décembre 2023 :

-n°319 file 8 n°10
-n°321 file 8 n°11
-n°955 file 16 n°4
-n°1440 file 16 n°18
-n°911 file 7 n°19
-n°785 file 11 n°2
-n°282 file 11 n°11
-n°1005 file 13 n°14
-n°293 file 13 n°18
-n°998 file 13 n°22

M. le Maire a pu dès lors prendre des arrêtés individuels de reprise, charger une société de pompes funèbres de libérer les terrains ayant ainsi fait juridiquement retour à la commune, d'évacuer les monuments et autres équipements funéraires tels que gravas ou entourages, de constater l'éventuelle présence de caveaux et d'analyser leur volume ainsi que leur état de conservation. Pour information, les restes mortels des sépultures ont été transférés à l'ossuaire communal.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 15/04/2025
ID : 064-216401604-20250409-20250409_003-DE

MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS
KANBOKO HERRIKO ETXEA
(Pyrénées-Atlantiques) 64250

20250409-003

Sur les 10 terrains récupérés par la commune, 9 sont équipés d'un caveau. Il convient désormais d'en fixer le prix de revente en fonction de plusieurs paramètres tels que leur état de conservation, le nombre de places constaté, leur localisation au sein de la partie dite historique du cimetière mais également en comparaison au prix moyen de caveaux neufs pratiqués par les sociétés de marbrerie et en prenant en compte le coût des travaux supportés par la commune.

Les terrains récupérés sont respectivement dotés de l'équipement suivant :

-file 8 n°10 = caveau 4 places
-file 8 n°11 = caveau 4 places
-file 16 n°4 = caveau 4 places
-file 16 n°18 = caveau 6 places
-file 7 n°19 = caveau 4 places
-file 11 n°2 = pleine terre (absence de caveau)
-file 11 n°11 = caveau 10 places
-file 13 n°14 = caveau 4 places
-file 13 n°18 = caveau 4 places
-file 13 n°22 = caveau 2 places

Il convient également d'ajouter à cette liste la sépulture située file 9 n°14 dont la reprise administrative avait été effectuée il y a plusieurs années mais dont le prix de revente doit être aujourd'hui réévalué pour tenir compte des coûts actuels de l'évacuation du monument délabré encore présent. Pour information ce terrain est doté d'un caveau 5 places.

Vu le bon état de conservation des caveaux précités, de leur volume pouvant accueillir entre 2 et 10 cercueils, de leur localisation au sein de la partie dite historique du cimetière communal et en prenant en compte le coût de travaux supportés par la commune et les prix de caveaux neufs pouvant être pratiqués par les sociétés de marbrerie funéraire, il est proposé de fixer le prix de revente des caveaux ayant fait retour à la commune de la manière suivante :

-file 8 n°10 = caveau 4 places ..... 2 250 €
-file 8 n°11 = caveau 4 places ..... 2 250 €
-file 16 n°4 = caveau 4 places ..... 2 250 €
-file 16 n°18 = caveau 6 places ..... 3 100 €
-file 7 n°19 = caveau 4 places ..... 2 250 €
-file 9 n°14 = caveau 5 places ..... 2 750 €
-file 11 n°2 = pleine terre (absence de caveau)
-file 11 n°11 = caveau 10 places ..... 5 000 €
-file 13 n°14 = caveau 4 places ..... 2 250 €
-file 13 n°18 = caveau 4 places ..... 2 250 €
-file 13 n°22 = caveau 2 places ..... 1 350 €

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

FIXE le prix de revente des caveaux récupéré par la commune tel que proposé ci-dessus,

APPROUVE que les terrains ainsi libérés seront mis en services pour de nouvelles concessions de 30 ans.

AUTORISE M. le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires et signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme :

MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS (Pyrénées-Atlantiques)

Joana LACARRA
Secrétaire de séance / Saioko idazkaria

Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza